

Département de Lozère

Mairie d'ESCLANÈDES
48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

ID : 048-214800567-20190625-2019_32-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	25/06/2019
date de convocation :	18/06/2019

n° de délibération :	2019 - 32
----------------------	-----------

nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 6+2
votants : 8
pour_8_contre_0_abstention_0

objet de la délibération :
Cimetière communal d'Esclanèdes : tarifs des concessions

Le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir ...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
BRÉMONT Philippe		absent	
MEYRUEIX Franck		excusé, pouvoir à BONICEL Pascale	
MOURGUES Christine		excusée	
PALMIER Yannick		excusé, pouvoir à BERGONHE Eric	
PAULHAC Catherine	X		
ROBERT Benoît		absent	
SALVAT Emmanuelle	X		X
VALENTIN Christophe	X		

Madame le Maire propose la révision des tarifs des concessions du cimetière d'Esclanèdes et présente les tarifs pratiqués dans les communes alentours. Elle rappelle la délibération en date du 29 octobre 2001 qui fixait les tarifs suivants : 61 € une place (2 m²), 122 € deux places (4 m²).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

FIXE les tarifs des concessions du cimetière d'Esclanèdes comme suit :

- une place (2 m²) : 150 €
- deux places (4 m²) : 300 €

DÉCIDE que ces tarifs rentrent en vigueur le 1^{er} août 2019 ;

RAPPELLE que ces concessions sont cinquantenaires ;

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer les documents relatifs à ce domaine.

Pour copie conforme,
Le Maire

